

tenue sous la présidence de Madame Pouget, assisté(e)  
de Madame Raison et Madame Sorin, Conseillères  
En présence de Monsieur Ringeval, Rapporteur public  
Madame Genovese, Greffier

**10 heures 00**

---

01) DOSSIER N° 2402381 RAPPORTEURE: Madame Laurence Raison

---

**Titre de l'affaire** Annulation de l'arrêté du préfet des Alpes-Maritimes en date du 15 décembre 2023 prononçant la carence article L.302-9-1 du code de la construction et de l'habitation au titre de la période triennale 2020-2022 pour la commune de Gattières et majorant le taux fixé audit article à 400%.

	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	COMMUNE DE GATTIERES	Maître LACROUTS Jérôme
<b>Défendeur</b>	PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES	PREFET

---

02) DOSSIER N° 2403727 RAPPORTEURE: Madame Laurence Raison

---

**Titre de l'affaire** Annulation de la décision de rejet en date du 24/4/2024 concernant la TVA 2015-2016 - Nice

	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	SAS COBOS CONSULTING	DELPLANCKE-POZZO DI BORGO-ROMETTI & ASSOCIES (Cour)
<b>Défendeur</b>	DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DES ALPES-MARITIMES	

10 heures 00

---

03) DOSSIER N° 2403169 RAPPORTEURE: Madame Laurence Raison

---

Titre de l'affaire Annulation de l'arrêté 2023-1146 en date du 15/12/2023 prononçant la carence au titre de la période triennale 2020/2022 définie par l'article L.302-9-1 - commune de Nice

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	COMMUNE DE NICE	SCP SEBAN & ASSOCIES
Défendeur	PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES	PREFET

Arrêté le 26/05/2026

La présidente du tribunal



Marianne POUGET